

LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

Commerce, Finance, Industrie, Assurance, Etc.

EDITEURS

La Compagnie de Publications des Marchands Détailliers du Canada, Limitée,

Téléphone Bell Est 1185.

MONTREAL.

ABONNEMENT: Montréal et Banlieue, \$2.50 }
Canada et Etats-Unis, 2.00 } PAR AN.
Union Postale, - Frs. 20.00 }

Bureau de Montréal : 80 rue St-Denis.

Bureau de Toronto : Edifice Crown Life, J. S. Robertson & Co., représentants.

Bureau de Chicago : 215 rue South Market, Emmet C. Boyles, représentant.

Bureau de New-York : 903-904 Tribune Bldg., E. F. Olmsted, représentant.

Il n'est pas accepté d'abonnement pour moins d'une année. A moins d'avis contraire par écrit, adressé directement à nos bureaux, 15 jours au moins avant la date d'expiration l'abonnement est continué de plein droit.

Toute année commencée est due en entier.

L'abonnement ne cesse pas tant que les arrérages ne sont pas payés.

Tout chèque pour paiement d'abonnement doit être fait payable "au pair à Montréal."

Chèques, mandats, bons de poste doivent être faits payables à l'ordre de "Le Prix Courant".

Prière d'adresser les lettres, etc., simplement comme suit :

"LE PRIX COURANT", Montréal.

Fondé en 1887.

MONTREAL, VENDREDI, 11 OCTOBRE 1912.

Vol. XLV—No 41

LA QUESTION DES LICENCES ET LA COMMISSION ROYALE.

LES COMMENTAIRES DE "L'ACTION SOCIALE".

Dans quatre articles parus dans la dernière quinzaine de septembre, l'"Action Sociale", le journal québécois "épluche", suivant son expression, les lignes que nous avons cru devoir écrire à propos de la Commission Royale chargée de faire un rapport sur la loi des licences.

L'auteur de ces différents articles reconnaît d'ailleurs que nous avons condensé dans les quelques paragraphes écrits, les principaux arguments susceptibles de plaider la cause du commerce de l'alcool et que ces arguments "d'apparence jeune, sont très vieux de fond". Eh, mais! nous n'avons jamais eu la prétention de les inventer pour les besoins de la cause, nous les avons pris tels qu'ils étaient, avec toute la force persuasive qu'ils comportent et nous sommes heureux que l'"Action Sociale" leur reconnaisse une base solide et des racines profondes, vieilles de tant d'années. C'est même cette argumentation claire, sans fard, d'une structure toute simple qui inquiète l'organe anti-alcoolique et lui fait souligner notre raisonnement en essayant d'en dénaturer le sens, il craint que notre logique vienne détruire l'effet de sa campagne contre l'alcool et il s'efforce d'y porter atteinte et de démolir nos dires. C'est peine perdue, et s'il s'acharne sur nous, c'est qu'il comprend que les raisons que nous avons fait valoir en faveur du commerce de l'alcool et contre les mesures préconisées par les sociétés de tempérance, sont rigoureusement justes et fortes de leur évidence.

Notre "calme bonhomie" dont l'"Action Sociale" redoute l'effet ne saurait être que l'expression naturelle de ce que nous disons sans détour, parce que nous le pensons et que nous prenons l'intérêt à la fois du commerçant et du consommateur. Il ne fait aucun doute que cette manière dénuée d'artifices de mettre le doigt sur ce qui attend le public si les sociétés de tempérance arrivent à leurs fins, n'est pas de nature à plaire à ceux qui cherchent par tous les moyens à faire disparaître le commerce des liqueurs ou à faire accepter des réformes mi-suppressives. C'est cependant notre devoir d'éduquer le public sur les fâcheuses conséquences qui peuvent naître de certaines mesures prohibitives et de nous opposer par tous les moyens dont nous disposons aux lois qui tendraient à opprimer la masse des consommateurs au profit de quelques-uns qui ne sont pas assez maîtres d'eux pour user avec modération d'un produit qui plaît à tous.

L'"Action Sociale" pour appuyer son désir de voir supprimer l'alcool, le déclare inutile et néfaste à la santé publique. Qu'on nous permette de dire que l'alcool pris à doses raisonnables ne saurait en aucune façon avoir l'effet nuisible

que lui attribue le censeur sévère du dit journal, bien au contraire il constitue un stimulant qui, loin d'enlever de la force au corps, lui communique un calorique qui le met en état de supporter plus de fatigue. Au demeurant, si nous devions supprimer toutes les choses qui ne sont pas absolument essentielles à la vie, nous reculons de plusieurs siècles et nos temps modernes ne jouiraient pas de cette réputation de progrès intensif qui procure du bien-être, du confort et de l'aisance à tous.

A l'appui de ses dires, le rédacteur de l'"Action Sociale" nous cite l'exemple des athlètes, types achevés de la force physique dont le régime élimine l'alcool et nous demande pourquoi ces hommes vigoureux s'interdisent les boissons spiritueuses. A ceci nous répondons d'abord qu'il n'est pas tout à fait exact de penser que de tels hommes aient écarté complètement l'alcool de leur consommation, attendu qu'au moment de l'effort suprême dans un match, dans une course ou dans une partie quelconque, on ranime l'homme défaillant ou épuisé en lui faisant absorber du cognac; ensuite de cela on préconise également pour ces hommes appelés à fournir un effort extraordinaire, le régime végétarien, n'autorisant la viande que par très petites quantités. S'ensuit-il que la viande soit un aliment nuisible à la santé? Il serait puéril de discuter cette question. Notre contradicteur, comme dans l'exemple qu'il a choisi et que nous venons de donner à le grand tort de ne pas se placer à un point de vue général, il part d'une constatation faite sur quelques êtres anormaux seulement et en tire des conclusions qui atteignent toute la masse du public.

Il s'étonne naïvement de voir les buvettes s'établir dans les endroits populeux et passagers, dans les artères principales des villes où se concentrent forcément les foules. On se demande franchement si l'auteur de tels lignes prend les commerçants pour des imbéciles. A l'entendre parler, ceux-ci devraient aller monter des maisons de consommation dans des endroits où personne ne passe, dans des quartiers isolés, des rues désertes où les habitants ne se risquent que par hasard. Il fait grief au débitant de rechercher l'emplacement qui, parce qu'il est central, lui amènera beaucoup de visiteurs. Evidemment, le point de vue commercial échappe totalement au rédacteur de l'"Action Sociale" et dans sa précipitation à faire de la contradiction, il néglige le principe même du rouage économique du pays et sacrifie l'intérêt de la majorité pour s'apitoyer sur une petite catégorie de gens dont l'inconduite constitue une véritable tare.